

MAIRIE DE HUTTENHEIM

Avis affiché

Le 23 avril 2015

Convocations expédiées :

Le 23 avril 2015

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2015

Conseillers élus : 23

Conseillers présents : 15

Membres présents : Monsieur Jean-Jacques BREITEL Maire, SCHNEIDERLIN Bernard, WAGNER Annette, PFLEGER Bernard, Adjoint, ADAM Albert, BOESS Jean-Claude, HAEREL Richard, GERBER Marie-Hélène, SCHLAEDER Patricia, SINGLER Fabienne, BULTEZ Nathalie, ADAM Florence, LEBEL Sylvie, SCHEER Benoît, BAUR Sébastien,

Absents excusés: HURST Mireille, LAFON Jean-Marie, ORTIZ-LEAL Fernand, MEYER Eva, DEVILLAIRS Jennifer, FEUERER Jean-Noël,

Absents: BARTHELMEBS Thomas, MESSAÏ Sihame,

Procurations : HURST Mireille donne procuration à Monsieur le Maire,
LAFON Jean-Marie donne procuration à Monsieur SCHNEIDERLIN Bernard,
DEVILLAIRS Jennifer donne procuration à Monsieur SCHEER Benoît,
FEUERER Jean-Noël donne procuration à Monsieur BAUR Sébastien,

Secrétariat : Madame BULTEZ Nathalie assure le secrétariat.

Auditeur : 0

Monsieur le maire propose que deux points supplémentaires soient discutés durant cette séance, celui de l'actualisation des tarifs des régies et celui concernant la création d'une association chargée d'organiser les différentes manifestations communales.

L'assemblée approuve l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

I) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2015.

Le procès-verbal du 8 avril 2015, envoyé à la sous-préfecture le 15 avril 2015, n'étant pas encore revenu du contrôle de légalité, ce point est retiré de l'ordre du jour.

II) ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE EN VUE DE LA DESIGNATION D'UN MAITRE D'ŒUVRE CHARGE DES TRAVAUX DE REHABILITATION, DE MISE AUX NORMES ET D'ACCESSIBILITES AUX ECOLES ELEMENTAIRES,

Il est fait référence à la réunion des commissions réunies du 20 avril 2015 portant sur le projet de réhabilitation de l'école élémentaire durant laquelle a été présenté les études préalables du CAUE, le montant estimatif des travaux, la nécessité de lancer la consultation en vue de la sélection d'un maître d'œuvre et de bureaux d'études ainsi que la constitution d'une commission communale spécifique destinée au choix du maître d'œuvre.

Madame WAGNER Annette présente l'esquisse du projet que devra développer le maître d'œuvre.

La sélection du maître d'oeuvre sera faite en 2 temps : sélections des candidatures (entre 3 et 5) au mois de juillet, puis audition des candidats retenus sur la base d'un questionnaire remis préalablement, fin août/début septembre.

Afin de vérifier la capacité de portance des planchers du 1er étage de l'école des filles et des planchers composés de poutrelles et béton dans l'école des garçons, il y a lieu de faire réaliser une étude de structure.

Par ailleurs, les diagnostics amiante et plomb avant démolition sont obligatoires.

Mme WAGNER Annette propose de demander un devis à la société OXYGEN pour le toit de l'école.

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Décide à l'unanimité d'engager la procédure en vue de la sélection d'un maître d'œuvre sur la base du document établi par le C.A.U.E. portant sur un montant estimatif de travaux de 1 324 381 € hors taxes,

Décide que les personnes suivantes seront membres de la commission spécifique chargée de procéder à la sélection du maître d'œuvre : Monsieur le Maire (Président), Bernard SCHNEIDERLIN, Annette WAGNER, Jean-Claude BOESS, Bernard PFLEGER, Jean-Marie LAFON, Eva MEYER, LEBEL Sylvie, SINGLER Fabienne, à titre consultatif un membre du CAUE,

Charge Monsieur le Maire d'engager une consultation en vue du choix d'une entreprise chargée de mener les études ou les prestations suivantes : recherche de plomb et amiante,

Approuve le choix de la société SIB Etudes (- disante) pour mener les études de structures du gros-œuvre pour un montant forfaitaire de 700 euros hors taxes,

Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats portant sur les diverses études préalables et après avis de la commission consultative communale à signer le contrat de maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de l'école élémentaire.

III) REMISE EN ETAT DE LA CHAPELLE NOTRE DAME DU GRASWEG. APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'engager des travaux de restauration des décors et des peintures intérieures du chœur suite à des infiltrations d'eau à la chapelle Notre Dame du Grasweg.

Les travaux qui devraient s'échelonner sur deux exercices portent sur un montant prévisionnel de 26 757.02 € H.T. soit 32 108.43 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après Délibération,

Décide de réaliser les travaux de restauration de la Chapelle Notre Dame du Grasweg,

Charge Monsieur le Maire d'engager ceux-ci et de confier la réalisation à la société Peintures Eco durables conformément à son devis du 11 mars 2015,

Charge Monsieur le Maire de demander les subventions à l'Etat et au Conseil Général du Bas-Rhin,

Approuve le plan de financement suivant :

Subvention Etat	(15 %)	= 4 013.00 €
Subvention CG 67	(15 %)	= 4 013.00 €
Autofinancement		= 18 731.02 €
Total		= 26 757.02 €

IV) TRAVAUX D'IMPLANTATION D'UN EQUIPEMENT NAUTIQUE RUE DE LA FORET. APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF.

Monsieur le Maire indique qu'il est passé sur site avec le société VOGET TP afin de vérifier la bonne faisabilité des travaux d'implantation de la rampe de mise à l'eau des embarcations légères près du ponton situé rue de la forêt.

Monsieur le maire indique que le devis initial a été légèrement modifié car il a semblé plus intéressant et pratique de reprendre le ponton communal ainsi qu'une partie des accès que d'en implanter un nouveau.

Le début des travaux pourraient avoir lieu début Juin 2015 (à condition que les crues ne persistent pas).

Le Conseil Municipal, après Délibération,

Approuve le nouveau devis d'un montant de 19 635 € prévoyant le repris du ponton communal en bois,

Approuve le plan de financement en découlant soit

- Montant des travaux hors taxes	= 19 635 €
- Participation Région 60%	= 11 781 €
- Participation Fédération de pêche 20%	= 3 927 €
- Autofinancement communal 20 %	= 3 927 €

Charge Monsieur le Maire d'engager les travaux et de demander les subventions correspondantes.

V) CONCOURS DU S.D.A.U.H. EN VUE DE LA MODIFICATION DU P.L.U. DE HUTTENHEIM. - APPROBATION DE L'OFFRE DE PRESTATION.

IL est fait état de l'offre du S.D.A.U.H du 10 avril 2015 portant proposition en vue du concours du S.D.A.U.H. afin de réaliser la modification simplifiée n°1 du P.L.U. pour un montant de 785,40 € H.T. soit 942.48 € TTC.

Le Conseil Municipal, après Délibération,

Décide de confier au S.D.A.U.H la prestation de suivi des travaux de modification du P.L.U pour un montant de 785,40 € hors taxes soit 942.48 € TTC,

Autorise Monsieur le Maire a signer l'acte d'engagement correspondant,

Charge Monsieur le Maire de demander la subvention correspondante.

VI) ACQUISITION ET VENTES DE TERRAINS COMMUNAUX

Il est fait état de diverses demandes en vue de la cession des terrains communaux à des particuliers. Ces demandes se trouvent motivées par le fait que ces riverains du domaine public souhaitent régulariser la situation foncière afin de pouvoir entreprendre des travaux d'accessibilité à leur parcelle.

Les demandes de cessions portent sur les terrains suivants :

- rue des Pinsons : Section 20 n° 603 d'une surface d'environ 25 m²
- rue de la Mairie : Section 5 n°160 d'une surface d'environ 2 m²
- rue du Ramstein : Section 9 près du n° 379 d'une surface d'environ 1.5 m²

La proposition d'acquisition porte sur une parcelle de terrain appartenant à l'Association Foncière et située rue de la forêt près de la parcelle n° 210.

Les différentes demandes ainsi que les conditions de cessions ou d'acquisition sont passés en revues.

A la demande de trois conseillers, un vote secret portant sur la parcelle de terrain communal située rue du Ramstein est organisé.

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Décide de procéder à la cession des parcelles situées :

- rue des Pinsons : vente du terrain communal situé devant la parcelle n° 705 à Monsieur Demuth et Mademoiselle Goetz, au prix de 1 000 euros de l'are, frais d'arpentage à la charge de l'acquéreur et vente par acte administratif,

- rue de la Mairie : cession gratuite du terrain situé devant la parcelle n°160, frais d'arpentage à la charge de la Commune et cession par acte administratif,

- rue du Ramstein : Un vote secret ayant été demandé par les membres de l'assemblée, ceux-ci sont appelés à répondre à la question : « êtes-vous favorable ou non à la vente de la parcelle de terrain communale située section 9 près de la parcelle n° 379 d'une surface d'environ 1.5 m² ? »

Non = 9

Oui = 7

Blanc = 3

La demande est rejetée

Décide d'acquérir gratuitement la parcelle de terrain située rue de la forêt et appartenant à l'Association Foncière de Huttenheim,

Charge Monsieur le Maire de faire procéder à l'arpentage des parcelles de terrains à acquérir ou à vendre afin que les actes administratifs puissent être précisément établis.

VII/ SAISON DE BAIGNADE PLAN D'EAU 2015

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de finaliser la partie administrative d'ouverture du plan d'eau pour la saison de baignade 2015.

Il est fait état du bilan structurellement déficitaire de ce type d'équipement en indiquant qu'il permet à l'ensemble de la population de bénéficier d'un service de qualité pour un coût modique pour la collectivité.

Mr Bernard SCHNEIDERLIN nous fait remarquer que les sanitaires sont un peu rudimentaires.

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Décide de retenir les dates suivantes pour la saison de baignade 2015 soit du vendredi 27 juin 2015 comme date d'ouverture au dimanche 30 août 2015 pour date de fermeture.

Décide de fixer le montant des tarifs d'entrée au plan d'eau, comme suit :

- ticket d'entrée adultes : 2.00 €
- ticket d'entrée enfants : 1,00 €
- tarif groupe (à partir de 20 personnes) 1,00 €
- carte familiale (la saison) 25 €
- carte individuelle (la saison) 16 €

(Les tarifs 2015 restent identiques à ceux de la saison 2014).

Autorise l'embauche de Maîtres-nageurs dont les candidatures seront proposées par l'association des maître-nageurs-sauveteur de Strasbourg. Ceux-ci seront embauchés au 8ème échelon de la grille d'Educateur des APS de 2° Classe. Les heures supplémentaires ainsi que les heures de dimanche et jours fériés seront payées au taux légal actuellement en cours,

Autorise l'embauche de Mademoiselle SANDRIN Elodie et Monsieur KARA Melih afin de tenir la caisse. Ceux-ci seront rémunérés au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif. Les heures supplémentaires ainsi que les heures de dimanches et jours fériés seront payées au taux légal actuellement en cours,

Autorise l'embauche Monsieur le Maire à procéder à l'embauche d'agents chargés du nettoyage du site ; Ceux-ci seront rémunérés au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique. Les heures supplémentaires ainsi que les heures du dimanche et jours fériés seront payées au taux légal actuellement en cours,

Autorise Monsieur le Maire à signer avec BAKI Ismael une convention d'occupation fixant à 500 euros le montant de la location pour l'occupation du site et l'exploitation d'un commerce de boissons et sandwiches destiné aux estivants,

Décide d'adhérer à l'Association des Maîtres-Nageur-Sauveteurs de STRASBOURG (organisme de placement des maîtres-nageurs) moyennant paiement d'une cotisation annuelle de 80 euros.

VIII) DEMANDE DE SUBVENTION

Il est fait état de la demande de subvention portée par le Lycée d'enseignement Général d'Erstein concernant la participation de deux élèves à un voyage scolaire en Italie durant le mois d'avril 2015.

Le montant de la participation communale est estimé à 35 euros qui seront mandaté directement aux familles.

Madame BULTEZ Nathalie, spécialement intéressée, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Décide de verser une somme de 35 euros aux familles des enfants CARDINAUX Anthony et BULTEZ Stéphane de Huttenheim,

Charge Monsieur le Maire de procéder au mandatement des sommes dues.

IX) DIVERS ET COMMUNICATIONS

Le Conseil Municipal, après Délibération décide de louer gratuitement l'abri de chasse situé au lieu-dit Risch à Monsieur Jean-Claude LAVEILLE attributaire du lot de chasse communal n°3. Le secrétariat est chargé d'établir la convention de location.

Le Conseil Municipal, Après Délibération, rappelle le montant des tarifs des différentes régies qui demeurent inchangées :

Cimetière :

- concession de cimetière trentenaire pour tombe simple : 138,00 €
- concession de columbarium pour une durée de 15 ans : 500,00 €

Occupation du domaine public :

- droit de place pour commerçants occasionnels par jour : 20,00 €

Secrétariat :

- copie A4 Noir et Blanc : 0.15 €
- Chroniques (anciennes) : 13.72 €
- Chroniques (nouvelles) : 23.00 €

Bris de vaisselle salle polyvalente :

- Fourchette l'unité : 0.60 €
- Cuillères à café l'unité : 0.30 €
- Cuillère à soupe l'unité : 0.60 €
- Couteau l'unité : 0.60 €
- Assiette plate 24 centimètres l'unité : 1.70 €
- Assiette à dessert l'unité : 1.20 €
- Assiette plate 27 centimètres l'unité : 2.20 €
- soupière l'unité : 5.60 €
- tasse à café l'unité : 2.00 €
- Verre 19 cl l'unité : 1.30 €
- Verre eau 24 cl l'unité : 1.30 €
- Flute l'unité : 1.20 €
- saladier l'unité : 3.00 €

Suite à la réunion de la commission sociale et culturelle un débat s'engage quant à l'opportunité de créer une association chargée de gérer la tenue des concerts et autres manifestations. Après discussion, différents membres du Conseil Municipal (GERBER Marie-Hélène, SINGLER Fabienne, ADAM Florence, SCHLAEDER Patricia, BOESS Jean-Claude et ADAM Albert) décident de se réunir afin d'examiner les modalités techniques pratiques de création d'une association.

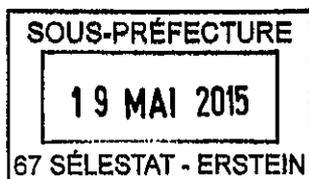
Il est rappelé que les membres du Conseil Municipal sont invités à venir déguster au plan d'eau un sanglier offert par l'attributaire du lot de chasse n°3.

La prochaine réunion Communication aura lieu le 11 mai 2015 à 20 heures.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 8 juin à 20 heures.

La fête de Noël des personnes âgées a été fixée au 29 novembre 2015 (à cause des élections Régionales des 6 et 13 décembre 2015).

Fin de la séance à 21 heures 50
Fait à Huttenheim, le 10 mai 2015
Le Maire



Jean-Jacques BREIZ

